



# FEUILLE DE PRÉSENCE

STRUCTURE	FONCTION	NOM	PRÉNOM
CCGHV	Vice-Président délégué à l'environnement et aux déchets	BERTRAND	Michel
Ville de Gérardmer	Adjoint à l'écologie et au développement durable, Référent du PLPDMA	BONNE	Grégory
CCGHV	Responsable du service environnement et déchets	PIERRAT	Sandra
CCGHV	Animateur du PLPDMA	CORTOT	Grégoire
L'ABRI	Chef de service	MAUBRE	Fabrice
Collectif d'habitants de Granges-Aumontzey	Membre	LEMARQUIS	Marie
Conseil des séniors	Membre	DUVAL	Stéphane
Conseil des séniors	Membre	END	Guy
CEN Lorraine	Coordinateur	ARSEGUEL	Didier
Société des fêtes	Commission déchets	CHENUET	Jean-Pierre
Société des fêtes	Commission déchets	CHENUET	Denise
Société des fêtes	Commission déchets	AUROY	Valérie
GAB 88	Administrateur	TOUSSAINT	Olivier
PETR	Chargée de mission alimentation	CLASQUIN	Corinne
CMA	Chargée de mission développement durable	HOUBRE	Manon

# RAPPEL

## LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)



C'est un plan pluriannuel visant à réduire, de façon coordonnée, la quantité et la nocivité des déchets produits annuellement par l'ensemble des acteurs du territoire. Il se matérialise par un document établissant :

- 1) Un diagnostic de production de déchets ainsi que des objectifs de réduction.
- 2) Des fiches actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent les ordures ménagères (poubelle grise), les emballages et le verre (bornes de tri) ainsi que les déchets collectés en déchèterie.

## LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

C'est l'instance principale de concertation du PLPDMA. Elle a, comme son nom l'indique, trois rôles bien définis :

- 1) Donner son avis sur le programme et les modes d'action (Consultation)
- 2) Participer à la réflexion et co-construire le plan (Élaboration)
- 3) Suivre, chaque année, sa mise en œuvre (Suivi)

Elle a pour objectif de penser l'avenir de la prévention des déchets à l'échelle de la communauté de communes et d'en définir les chantiers prioritaires



## BILANS ANNUELS DE MIS EN ŒUVRE DU PLPDMA

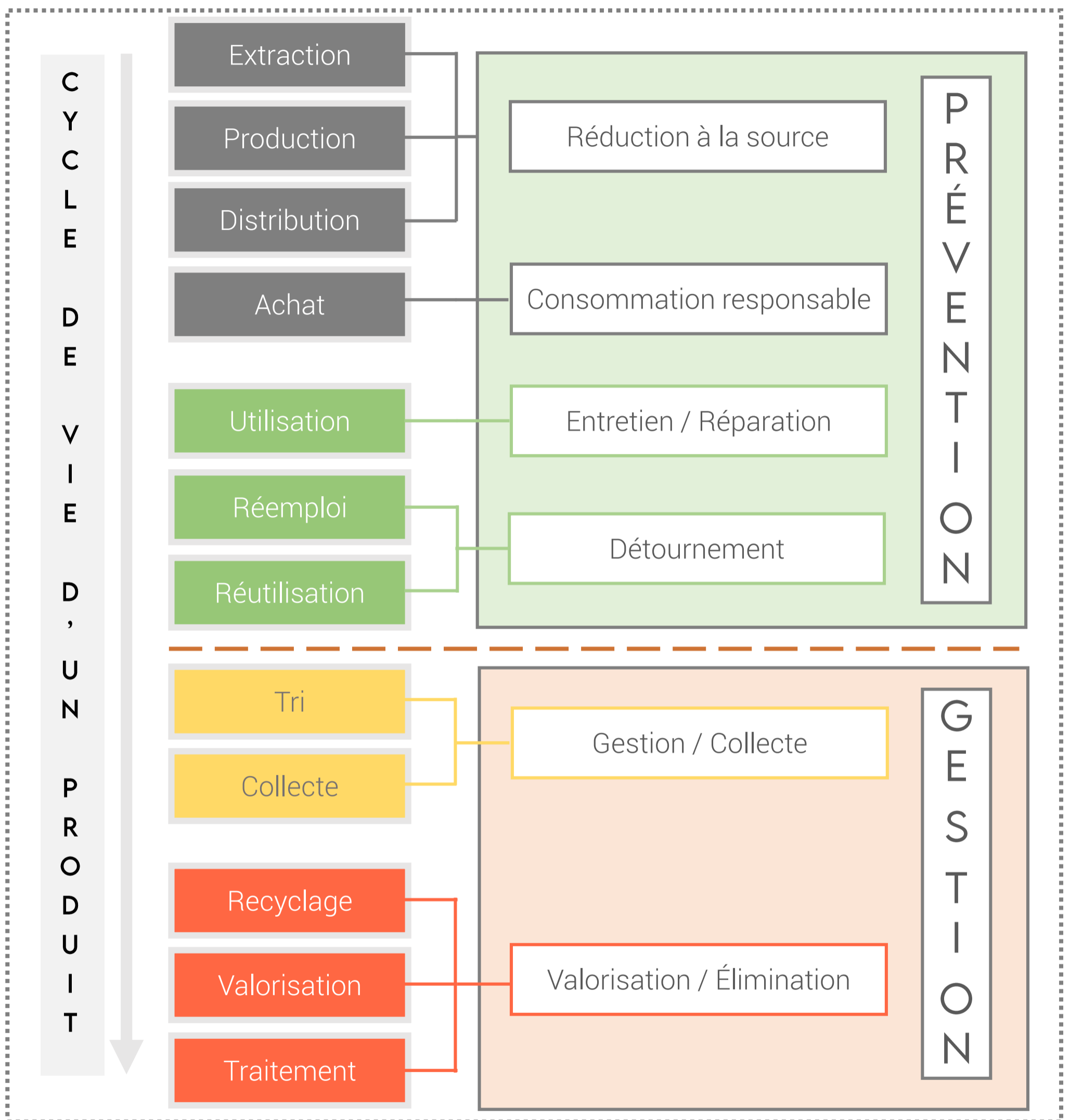


Le PLPDMA a été adopté par délibération du conseil communautaire en début d'année 2024 (conseil communautaire du mois de janvier) pour une durée de 6 ans.

Un bilan doit être présenté chaque année à la CCES puis au conseil communautaire. C'est l'occasion pour les membres de la commission de partager leur ressenti vis-à-vis des actions menées durant l'année écoulée et de donner leur avis sur les orientations à prendre pour l'année suivante.

# RAPPEL

## LE PÉRIMÈTRE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention a pour objectif la réduction quantitative et qualitative (en termes de nocivité) des déchets produits sur un territoire donné en s'attachant plus particulièrement à leurs modes de production et de consommation. Elle intervient donc avant la collecte des déchets par la collectivité.

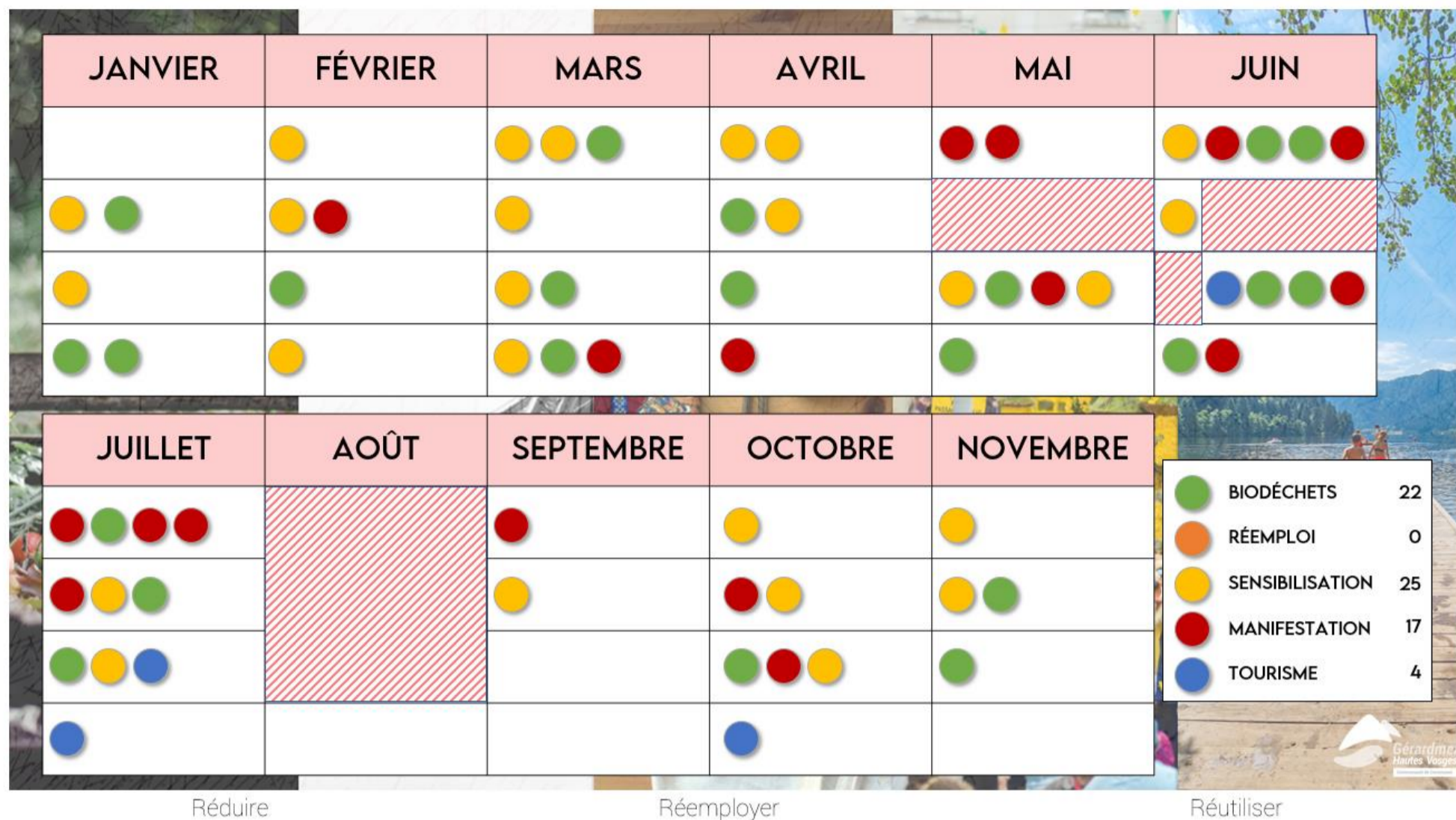
Le tri du verre et des emballages recyclables (papier, carton, métal, plastique) ne fait, par exemple, pas partie de la prévention des déchets. Elle s'intègre en revanche à leur gestion.

La tarification ou le mode de collecte des déchets ainsi que le maillage territorial des points d'apport volontaires relèvent également de la gestion.

En somme, la prévention vise à diffuser un ensemble de pratiques permettant de réduire notre consommation de produits jetables et d'allonger la durée de vie des objets de consommation durable.

# BILAN DES ACTIONS 2024

## PLPDMA – BILAN ANNÉE 1



Plus de 60 actions de prévention ont été menées tout au long de l'année 2024. Sur l'illustration ci-dessus, chaque pastille de couleur fait, en effet, référence à une action menées dans l'un des 5 axes prioritaires définis par la CCES. On remarque que les axes n°1 (limiter les biodéchets), n°3 (sensibiliser la population) et n°4 (réduire les déchets des manifestations) sont particulièrement représentés.

### AXE N°1 : LIMITER LES BIODÉCHETS & EN FAVORISER LA GESTION DE PROXIMITÉ

L'entrée en vigueur de la loi portant sur le tri à la source des biodéchets le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 a été l'occasion de mettre à l'honneur l'axe 1 du PLPDMA. Ainsi:

- Un nouveau marché de fourniture de bacs à compost individuels et collectifs a été conclu pour 4 ans avec l'entreprise GERBOIS.
- Cette année près de 100 bacs à compost individuels ont été vendus en déchèterie contre une cinquantaine, en moyenne, les années précédentes.
- Nous avons accompagné l'installation de 9 sites de compostage collectifs sur le territoire
- Le retour sol et le jardin au naturel ont été promus lors de chaque animation et ont fait l'objet d'une conférence et de communications à part entière.
- La première opération de broyage a bien été effectuée en 2024. Cela nous a notamment permis d'être autonomes sur la fourniture de broyat en compostage collectif. On notera néanmoins que 4 opérations de broyage étaient initialement prévues.
- ❖ La lutte contre le gaspillage alimentaire a été mise de côté en 2024. Des discussions sont malgré tout en cours avec le GAB88 pour adresser ce sujet dès 2025.
- ❖ Le soutien au remplacement des haies monospécifiques n'a malheureusement pas pu être mis en place cette année. Ici aussi, des synergies sont à créer avec des partenaires comme le CEN L.

En somme, plus de 30% des actions de prévention ont concerné l'axe n°1.

### AXE N°2 : FAVORISER LE RÉEMPLOI & ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

L'axe 2 du plan de prévention n'a quasiment pas été traité cette année:

- La promotion des entreprises & associations de l'économie circulaire a bien entendu été effectuée lors de chaque animation, mais aucune action 100% dédiée n'a été mise en place. Sur ce thème, la CCES suggère de faire la promotion des dispositifs nationaux comme le fond réparation
- ❖ La déchèterie ne permet pas, dans sa configuration actuelle, d'instaurer et d'animer un espace de réemploi en son sein. Cette action pourra être mise en place une fois la déchèterie rénovée. Il a été proposé, pour 2025, d'organiser des animations en déchèterie malgré l'absence de zone de réemploi.
- ❖ L'action n°8 (accompagner la création d'une filière de récupération et de réparation de vélos) n'a pas été débutée en 2024.

### AXE N°3 : SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Cet axe, tout comme l'axe n°1, avait été défini comme prioritaire par les membres de la CCES. Il représente à lui seul plus de 35% des actions de préventions effectuées en 2024 :

- De nombreuses animations autour de la réduction des déchets ont été organisées, non seulement auprès des scolaires (de la maternelle au CM2),

# BILAN DES ACTIONS 2024

mais aussi auprès d'habitants et d'associations : conférences, jeux éducatifs, visites de sites de traitement,...

- Nous avons répondu favorablement aux sollicitations des associations, professionnels et structures publiques souhaitant développer des initiatives écocitoyennes en lien avec les déchets.
- La promotion de comportements d'achat plus durables (vrac, seconde main, de qualité) a été assurée lors de chaque animation.
- ❖ *Le travail de communication auprès des communes pour la mise en place de fontaines à eau publique n'as pas pu être réalisé cette année.*

## AXE N°4 : ACCOMPAGNER LES MANIFESTATIONS SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'axe 4 a été le dernier axe fort de cette année 2024. Il représente environ le quart des actions mises en place :

- L'association Éco-Manifestation Vosges (EMV) a systématiquement été promue auprès des associations qui nous ont sollicités pour leurs événements. Les missions et la plus value d'EMV restent néanmoins mal comprises, peu lisible pour certains organisateurs. Un travail sera donc effectué en ce sens en 2025.
- Nous avons prêté une attention particulière à pointer du doigt le « tout jetable ». La vaisselle réutilisable faisant partie de la solution, nous en avons fait la promotion dès lors que cela nous paraissait pertinent. Les membres de la CCES souhaitent que nous poussions la réflexion sur la mutualisation de ce type de matériel.
- Enfin, tous les bénévoles rencontrés ont été formés à la réduction et à la gestion des déchets. Une présentation synthétique de 30min est disponible et

peut être faite sur demande des organisateurs d'événements.

- ❖ *Le travail de rédaction d'une charte de bonne conduite dédiée aux manifestations n'a pas été réalisé cette année.*

## AXE N°5 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Cet axe, bien que capital au regard de la spécificité de notre territoire, n'a pas pu être traité à la hauteur de son importance. Il représente en effet à peine 10% des actions effectuées en 2024 :

- Des opérations de sensibilisation dans les lieux à forte fréquentation touristique ont bien été effectuées mais dans des proportions moindres qu'anticipées,
- Des supports de communication (affiches, flyers) ont été réalisés et diffusés en collaboration avec des hébergeurs touristiques. Une nouvelle version est en finalisation pour s'adapter aux différents types d'hébergement.
- ❖ *La promotion des bons gestes sur les sites naturels et l'élaboration d'un guide du tourisme responsable n'ont pas pu être réalisés fait en 2024*

## QUELLES ORIENTATIONS POUR 2025 ?

Un certain nombre d'actions récurrentes requièrent un travail préalable déjà effectué en 2024 et qui pourra être réutilisé en 2025 (marché public, structuration des animations, création de visuels,...). Il a été proposé à la CCES, pour 2025, d'allouer ce temps à l'axe 5 « réduire les déchets des activités touristiques ». Cette thématique entre, en effet, en résonance avec le chantier n°1 du projet de territoire porté par la communauté de communes « ENSEMBLE POUR UN TOURISME ÉQUILIBRÉ ET ADAPTATIF »

## OBSERVATIONS DE LA CCES

- **Profiter des animations sur le gaspillage alimentaire pour faire la promotion de l'alimentation végétale, bio, locale et de saison (PRÉVENTION)**
- **Informers les professionnels quant aux solutions de gestion des biodéchets à leur disposition (GESTION)**
- **Aller plus loin sur les opérations de broyage et proposer ce type de services aux communes (GESTION)**
- **Proposer des animations autour du réemploi en déchèterie, même en l'absence de zone dédiée (PRÉVENTION)**
- **Penser à bien relayer les opérations nationales en lien avec l'économie circulaire (fond réparation, semaine de la réparation,...) (PRÉVENTION)**
- **Poursuivre dans la direction du réutilisable en accompagnant les acteurs du territoire vers une mutualisation des équipements (PRÉVENTION)**
- **Mettre une solution plus simple à disposition des organisateurs d'événement pour trier leurs déchets (GESTION)**
- **En vue de la fête des jonquilles 2025 (environ 60 associations exposants), proposer un mode opératoire favorisant la réduction et le tri des déchets qui pourra être intégré par la Société des Fêtes dans les contrats signés avec les associations (PRÉVENTION)**
- **Essayer de documenter les animations (photos) afin d'en assurer la communication auprès de la CCES et éventuellement des habitants (PRÉVENTION)**



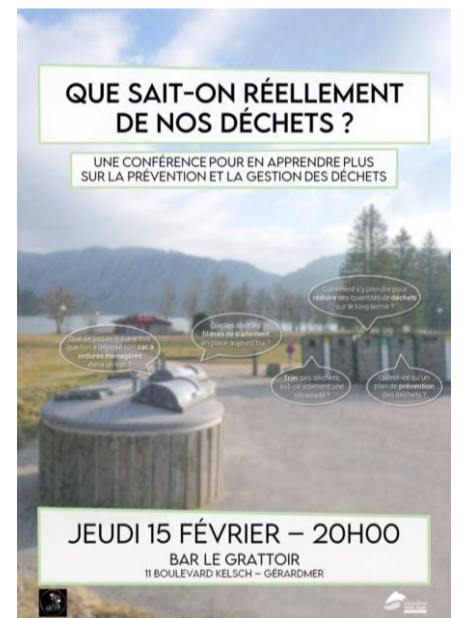
**SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF ET APPROVISIONNEMENT EN BROyat** - Sur les bacs en haut à gauche, les anciens visuels peu différenciables de loin et difficiles à comprendre. En bas à gauche, les nouvelles consignes de compostage plus imagées et intuitives. En bas à droite, la dernière inauguration de compostage collectif.



**ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS** - En haut, expérimentation de différentes installations de tri. En bas à gauche, recyclables collectés à l'occasion du trail de la vallée des lacs. En bas à droite, expérimentation de traitement de plus de 25kg de biodéchets en compostage domestique



# RETOUR EN IMAGES



**ANIMATIONS DE SENSIBILISATION** – Tout au long de l'année, de nombreuses animations sur la réduction des déchets ont été proposées aux habitants. En haut, la fête de quartier du Bergon : l'occasion de récolter le compost et de l'utiliser dans les jardins partagés. Au milieu, le stand déchets au rallye éco-citoyen organisé par le collectif Granges-Aumontzey. Pour l'occasion, le petit jeu de carte « Itinéraire d'un jean » a été créé afin de sensibiliser la population à l'impact environnemental de l'industrie textile. En bas, les affiches de deux des conférences réalisées sur la réduction des déchets ainsi que l'une des interventions effectuée auprès des scolaires.



# INDICATEURS DE SUIVI



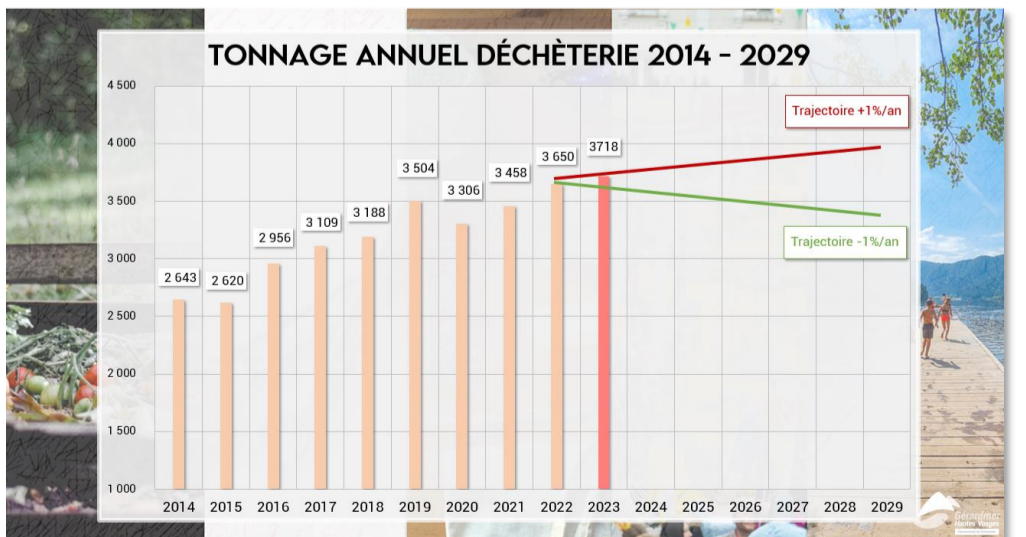
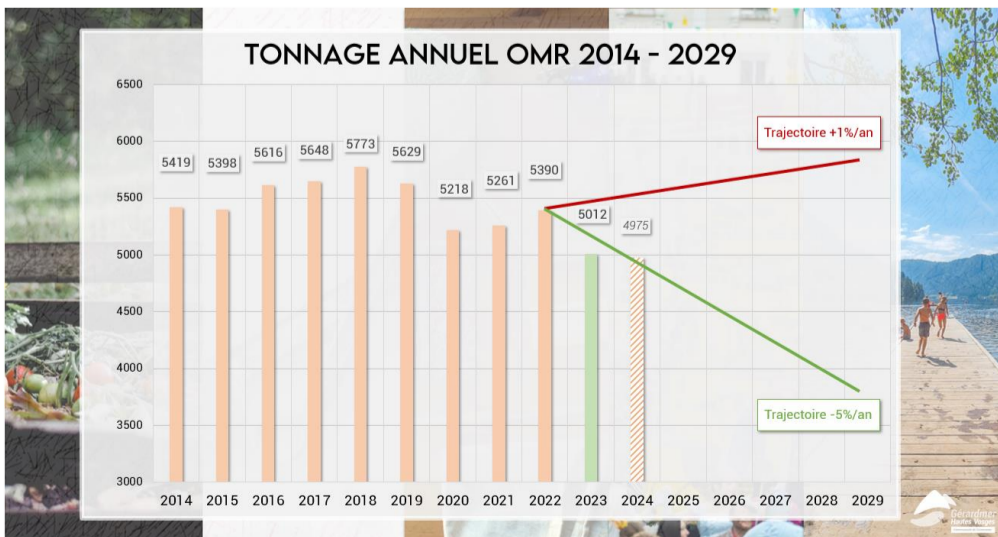
N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION
1	Promouvoir le compostage individuel et favoriser l'acquisition de composteurs
2	Déployer le compostage collectif autogéré
3	Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
4	Organiser des opérations de broyage et de valorisation des déchets verts pour les habitants
5	Soutenir le remplacement de haies monospécifiques par des haies diversifiées à croissance lente
6	Promouvoir le retour au sol et le jardin au naturel

N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION
7	Promouvoir les acteurs de l'Économie Sociale & Solidaire, les associations et les entreprises favorisant l'économie circulaire
8	Accompagner le développement d'une filière de récupération et de réparation de vélos
9	Promouvoir le réemploi en déchèterie

N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION
10	Éduquer les jeunes générations et les ménages à la réduction des déchets
11	Inciter les communes à la mise en place de fontaines à eau potable publiques
12	Accompagner les initiatives écocitoyennes en lien avec les déchets
13	Assurer la diffusion de comportements d'achat plus durable (seconde main, local, de qualité, ...)
14	Etablir un plan de communication pluriannuel relayant les transformations en cours et à venir du service déchets

N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION
15	Promouvoir les actions d'éco-manifestation Vosges auprès des organisateurs d'événement
16	Promouvoir l'utilisation de vaisselle réutilisable auprès des organisateurs de manifestation
17	Etablir une charte de bonne conduite dédiée aux manifestations
18	Former les bénévoles à la gestion et à la réduction des déchets

N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION
19	Organiser des opérations de sensibilisation dans les lieux à forte fréquentation
20	Travailler à l'élaboration de matériel de communication en collaboration avec les hébergeurs touristiques
21	Participer à l'élaboration d'un guide du tourisme éco-responsable
22	Promouvoir les bons réflexes sur les sites naturels



# CONTACT

UNE QUESTION ? UNE IDÉE ?  
CONTACTEZ NOUS !



Grégoire CORTOT



gcortot@ccghv.fr



07 89 29 98 57



MERCI ET À TRÈS VITE !

